

Date d'affichage : 08/02/2023

**COMMISSION JURIDIQUE
REUNION TELEPHONIQUE DU 06/02/2023**

Présents : MM D.HARY, C.FOURNIER, Fk PORET, J.VARLET

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans le P.V n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Journée du 30/01/2023

Futsal D2A

54710.2 GUINES CORNAILLES B/WIMEREUX FUTSAL B. Match arrêté à la 12^{ème} minute de jeu suite à la blessure grave d'un joueur de Guines Cornailles B. Lecture faite des pièces au dossier, la Commission décide de donner match à jouer. Transmis à la Commission Gestion des Compétitions pour date à fixer.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée à direction@cotedopale.fff.fr (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président : Mr C. Fournier

Le Secrétaire de Séance : Mr D.HARY